

Mme Compaoré avait à ses côtés, Mme Malika Issoufou Mahamadou, première Dame du Niger dont c'était la première participation à ces rencontres régulières du comité inter-africain sur les pratiques ayant effet sur la santé des femmes et des enfants, créé le 6 février 1984 à Dakar au Sénégal. Ont également pris part à cette rencontre, Madame Mariam Lamizana, Présidente du Comité inter-africain et le Dr Morissanda Kouyaté, directeur exécutif de ce Comité. Cet événement de haut niveau ayant ainsi mis en première ligne du front de la lutte les épouses des chefs d'Etat, a été organisé par la branche américaine du comité interafricain (IAC-USA) sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur la santé des femmes et des enfants. On notait à cette rencontre, la présence de la représentante de la secrétaire d'Etat américain qui, à l'occasion, a livré une adresse de Madame Hillary Clinton aux participants.

Les personnalités qui se sont succédées à la tribune de cette rencontre ont tous reconnu que le comité interafricain était une organisation panafricaine volontariste, engagée dans la noble mission de la promotion de l'égalité dans le genre, de l'amélioration de l'état de santé, des droits humains, sociaux, économiques, politiques et de la qualité de vie des femmes et des enfants africains par l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes et la promotion des pratiques utiles. Mme Lamizana, présidente du CI-AF a, dans son intervention, indiqué que les mutilations génitales féminines, pour ne retenir que ce seul fléau, se pratiquaient encore dans 29 pays africains et dans quelques pays hors du continent. La situation présentée a fait ressortir les réalités suivantes, notamment sur le continent africain : dans neuf pays, les mutilations génitales féminines sont pratiquées à 85% : Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Guinée, Mali, Sierra Leone, Somalie, Soudan.

### **Un appel à la mobilisation**

Ce pourcentage varie de 25% à 85% pour huit autres pays : Burkina, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée Bissau, Kenya, Libéria, Sénégal, et Tchad. Enfin, il est de moins de 25% pour les douze (12) pays ci-après : Angola, Bénin, Cameroun, Ghana, Niger, Nigéria, Ouganda, République Centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Tanzanie et Togo. La présidente du CI-AF a une fois de plus lancé un appel à la mobilisation de toutes les personnalités politiques d'Afrique et à travers le monde, à la société civile, aux femmes et aux hommes de bonne volonté pour qu'ils s'impliquent dans cette lutte en faveur des femmes et des enfants. Dans son discours, Mme Chantal Compaoré, présidente de cet événement de haut niveau de Washington, a rappelé aux participants que c'est parce qu'elle avait la profonde conviction qu'il était possible de rétablir la justice dans le domaine de la

protection et de la promotion des droits des femmes et des enfants à travers l'élimination de toutes les formes de violences dont ils sont victimes, qu'elle a engagé, depuis plus d'une vingtaine d'années maintenant, son combat pour cette cause, en acceptant aujourd'hui la charge d'ambassadrice de bonne volonté du comité interafricain. C'est en partageant toutes ces valeurs, a expliqué Mme Compaoré à l'assistance, qu'elle a accepté de répondre favorablement à l'invitation d'IAC-USA, la branche américaine du CI-AF, sachant son fort engagement dans la réalisation d'activités de plaidoyer et de sensibilisation pour la même cause malgré son jeune âge.

Cette structure a été mise sur pied en juin 2006 et est présentement présidée par Mme Kouyaté Fatoumata Kandé. Mme Compaoré a particulièrement rendu hommage aux nombreuses actions humanitaires menées sur le continent africain par des hautes autorités américaines, des organisations internationales ainsi que des premières Dames de divers pays. Pour la présidente de cet événement de haut niveau, il ne fait pas de doute que la mobilisation s'organise au niveau des gouvernements africains qui ont manifesté leur volonté politique réelle de libérer les femmes du joug de ces phénomènes par la mise en place de programmes et projets, l'adoption de lois et de conventions régionales et internationales en la matière. Cet engagement de l'Afrique, a affirmé Mme Chantal Compaoré, trouve l'une de ses meilleures réalisations au Burkina Faso qui est, de son point de vue, un membre actif du comité interafricain. Parce que, a-t-elle expliqué, l'engagement politique dans ce pays est au plus haut niveau en ce que le Chef de l'Etat, le gouvernement et l'Assemblée nationale sont les porte-flambeaux de cette grande lutte.

En conséquence, et en dressant à l'occasion les réalisations fortes de son pays dans le domaine, Mme Compaoré a indiqué que ces personnalités entraînaient ainsi tout le Burkina dans le noble combat pour l'élimination des pratiques traditionnelles néfastes. C'est la raison pour laquelle, a-t-elle précisé dans son intervention, le processus d'adoption d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies interdisant les mutilations génitales féminines, initiée par la coalition CI-AF- No Peace Without Justice et La Palabre, bénéficie du soutien politique et diplomatique du Burkina Faso.

Par Pierre Waongo